



# Commune de Dambach-La-Ville

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 FEVRIER 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du jeudi 21 février 2013 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le mardi 26 février 2013 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 14

M. Gérard ZIPPERT, Maire, M. Claude HAULLER, M. Michel DIETRICH, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints,  
MMES et MM. Etienne ADLOFF, Romain BURRUS, Anne-Marie BELENFANT, Guy JACOB, Maximilien ZAEPFFEL, Myriam WINKLER, Sébastien ROSSI, Jean-Marie GLEITZ, Philippe SCHUHLER, Pierre LEVYCKYJ

Absents excusés : 5

Mme Sabine LEISER qui donne procuration à Gérard ZIPPERT  
Mme Annie MICHEL qui donne procuration à Claude HAULLER  
Mme Corinne HOFF qui donne procuration à Etienne ADLOFF  
Olivier KEMPF  
Pierre-Nicolas MERSIOL

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

Monsieur le Maire salue la présence de M. Jean-Luc ISNER architecte du Patrimoine qui intervient pour donner des explications dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre pour les projets

- de réhabilitation de la toiture de la Chapelle Notre-Dame
- de réalisation d'une salle associative et d'une œnothèque dans la maison attenante à la Tour d'Ebersheim.

M. le Maire sollicite et obtient l'accord du Conseil Municipal pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

**13. Prise en charge de la protection fonctionnelle du Maire**

**14. Subvention à Morgane KIENZ**

## ordre du jour

1)	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2013	2
2)	Chapelle Notre Dame - validation de l'APD	2
3)	Maison attenante à la Tour d'Ebersheim - salle associative et œnothèque - validation de l'APD	3
4)	Subvention au Centre de loisirs	4
5)	Subvention aux associations sportives	4
6)	Ecole élémentaire - demande de subvention exceptionnelle	4
7)	Ecole - Nouveaux Rythmes scolaires	5
8)	Cession du lot de chasse n°4 de M. BELOT André	6
9)	Classement sonore des voies	6
10)	Personnel Communal IAT -	6
11)	Personnel communal avancement de grade	7
12)	Organisation du bureau des élections - référendum du 07/04/2013	7
13)	Prise en charge de la protection fonctionnelle du Maire	8
14)	Subvention à Melle Morgane KIENTZ	8
15)	Divers	8
a)	Droit de préemption urbain	8
b)	Cœur d'Alsace	9
c)	Incivilités	9

### 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2013

Le procès verbal du 22 janvier 2013, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance, est adopté à l'unanimité.

### 2) Chapelle Notre Dame - validation de l'APD

M. ISNER présente les chiffres de l'avant projet définitif au Conseil Municipal qui s'établit comme suit :

#### A. 1<sup>ère</sup> tranche : installation chantier + pose voligeage et étanchéité

39 317,00 € HT

#### B. 2<sup>ème</sup> tranche hors option

92 508,50 € HT

#### Options :

5. enduits de la chapelle : 27 725,00 €

6. partie vue des façades de la maison voisine : 8 010,00 €

7. agrandissement du parvis d'entrée : 5 000,00 €

8. remaniage de la couverture du bâtiment hermitage et bas de couverture en plastique ondulé non chiffré

#### C. TOTAL avec options :

172 560,80 € HT

#### Se rajoute :

Maitrise d'œuvre 1<sup>ère</sup> phase : 4 000,00 €

Maîtrise d'œuvre 2<sup>e</sup> phase - 12 %

Soit sans options : 15 819,10 €

Soit avec options : 20 707,30 €

Le Maire informe le Conseil Municipal que les dons perçus dans le cadre de la campagne de mécénat lancée avec le partenariat de la Fondation du Patrimoine s'élèvent déjà à 38 616 €.

Par ailleurs, l'Association Les Copains d'Accords vient de verser un don d'un montant de 1 500 € à la Commune au profit de la chapelle.

Le Conseil Municipal prend acte du chiffrage,  
Décide de lancer la 1<sup>ère</sup> tranche en 2013  
Et donne son accord au dépôt du permis pour la totalité des travaux  
Charge le Maire de solliciter des demandes de subventions auprès des organismes  
La réalisation de la seconde tranche des travaux sera fonction des recettes perçues...

**3) Maison attenante à la Tour d'Ebersheim - salle associative et œnothèque  
- validation de l'APD**

*M. ISNER, architecte du patrimoine en charge de la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet présente les chiffres de l'avant projet définitif, qui s'établissent comme suit.*

**En € HT - Prix valeur décembre 2012**

Lot n° 01 : Gros-oeuvre	39 000 €
Lot n° 02 : Plâtrerie - Plafonds suspendus	15 000 €
Lot n° 03 : Menuiserie intérieure et extérieure bois	16 500 €
Lot n° 04 : Serrurerie	. 1 500 €
Lot n° 05 : Carrelage - Faïence	6 000 €
Lot n° 06 : Peinture	5 400 €
Lot n° 07 : Chauffage - Ventilation - Sanitaire .	19 500 €
Lot n° 08 : Electricité - Courant faibles	20 000 €
Intégration du coffret de l'éclairage public	5 000 €
Lot n° 09 : Monte-handicapés	18 000 €
<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	<b>145 900 €</b>
<b>OPTIONS</b>	
PV pour plaque du type Fermacell	2 500 €
PV pour réfection enrobé place PMR	2 000 €
<b>Total avec options</b>	<b>150 400 €</b>

Le Conseil Municipal après délibération et vote,  
Adopte l'avant projet définitif avec les plus-values,  
Charge le Maire de déposer une autorisation d'urbanisme pour effectuer ces travaux  
Autorise le Maire à lancer une consultation afin de retenir les entreprises - en cas d'avis favorable  
Charge le maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Général et de la Région

#### 4) Subvention au Centre de loisirs

En 2012, le Conseil Municipal a soutenu les enfants de Dambach participant au Centre aéré par une subvention fixée à 2,70 € / par jour et par enfant.

Le Conseil municipal décide,

- De verser une subvention à hauteur de 2,70 €/par jour et par enfant originaire de la Commune pour le Centre de Loisirs qui sera organisé cet été 2013
- Charge le Maire de verser la subvention sur présentation des justificatifs de l'association

Pour information en 2012, la Commune a versé une participation de 2,70 € par jour représentant 4 433,40 € pour le Centre de Loisirs de l'année.

#### 5) Subvention aux associations sportives

L'an passé, le Conseil Municipal a versé les subventions de fonctionnement qui suivent : 35 € par année civile par licencié de moins de 18 ans, avec un minimum de 1700 €.

Le Conseil Municipal,

- Décide de verser les subventions qui suivent aux associations sportives de Dambach-La-Ville :

Tennis : 100 jeunes x 35 € = 3 500€

USD (football) : 7 jeunes x 35 € = 245 € soit versement du minimum de 1 700 €

Cercle St Sébastien : 64 jeunes x 35 € = 2 240 €

Handball : 164 jeunes x 35 € = 5 740 €

- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2013
- Charge le Maire des présentes.

#### 6) Ecole élémentaire - demande de subvention exceptionnelle

La Directrice de l'école élémentaire sollicite au titre du budget 2013 une demande de subvention exceptionnelle de 500 € dans le cadre du projet musical des classes de CE2 et CM2.

Le projet consiste en un travail approfondi sur la musique et l'histoire de l'art en partenariat avec Mme VINCIGUERRA, professeur de piano et accompagnatrice.

Coût du projet global : 1500 € (pour le défraiement de l'intervenante)

Une aide de 500 € sera également versée pour ce projet par l'Association des parents d'élèves DECOLLE.

La coopérative scolaire prendra en charge le reste du projet.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

Décide de prendre en charge une subvention de 500 €

## **7) Ecole - Nouveaux Rythmes scolaires**

VU : la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU : la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi N° 83-8 du 7 février 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat;

VU : le Code de l'Education et notamment ses articles L 521-1 et D 521-10 ;

VU : la Circulaire Ministérielle N° 2008.82 du 5 juin 2008 portant sur l'organisation du temps d'enseignement scolaire et de l'aide personnalisée dans le premier degré ;

VU : le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2541-12 ;

**CONSIDERANT** qu'en application de son programme destiné à la refondation de l'école de la République, le Gouvernement a notamment décidé d'engager une réorganisation des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré dont l'objectif essentiel tend à une harmonisation avec les cycles biologiques de l'enfant;

**CONSIDERANT** que cette réforme sera instituée par voie réglementaire et a fait l'objet d'un projet de décret tendant à modifier notamment le temps scolaire et péri-éducatif, la durée de classe de 24 heures par semaine devant être répartie sur cinq jours dans les écoles primaires, impliquant ainsi une demi-journée de classe supplémentaire prévue, par principe, le mercredi matin;

**CONSIDERANT** qu'il a été fixé à cet effet l'objectif prioritaire d'entrée en vigueur du nouveau dispositif à l'échelle nationale dès la rentrée scolaire 2013, le texte paraissant cependant laisser la possibilité à certaines communes de différer son application à la rentrée 2014 ;

**CONSIDERANT**, quand bien même les modalités précises de mise en œuvre ne seraient pas définitivement arrêtées, et tout en ignorant encore la procédure qui sera adoptée pour statuer sur l'application du processus au niveau local, qu'il a été jugé opportun de se positionner d'ores et déjà sur ces nouvelles orientations dans le cadre d'une décision conservatoire;

**SUR AVIS** de la Commission de l'Enseignement et de la Vie Scolaire en sa séance du 19 décembre 2012;

**SUR** les exposés préalables résultant du Rapport de présentation;

**SUR** l'intervention faite au Conseil municipal de Mme Christiane SCHEPPLER, adjointe au maire, ayant assistée à une réunion entre les maires et Mme le Recteur d'Académie Armande LE PELLECC-MULLER,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

### 1° PREND ACTE

dans son ensemble du projet de réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré selon les principes généraux qui lui ont été présentés au regard des données prévisionnelles actuellement connues;

### 2° N'ENTEND PAS

dans cette perspective, et nonobstant l'absence de publication du décret projeté visant à modifier certaines dispositions du Code de l'Education, se positionner en faveur d'une mise en place de la nouvelle organisation du temps de classe dès la rentrée scolaire 2013 pour l'ensemble des écoles primaires de la Commune de Dambach-La-Ville;

**3. DEMANDE LE REPORT DE l'application du nouveau décret à la rentrée 2014/2015 , puisque qu'elle estime que les délais pour l'application de ce projet dès la rentrée scolaire 2013/2014 sont beaucoup trop courts.**

### 8) Cession du lot de chasse n° 4 de M. BELOT André

*Le futur locataire n'ayant pas encore fait parvenir sa caution bancaire - le point est ajourné et reporté à une séance ultérieure du Conseil Municipal.*

### 9) Classement sonore des voies

Le Préfet du Bas-Rhin a transmis en mairie en date du 19/02/2013 le classement sonore des routes et voies ferrées (classement fait en fonction de leur statut - autoroutes - routes nationales - départementales et communales). Ce projet de nouveau classement a pour but de remplacer le 1<sup>er</sup> classement datant du 25/06/1999.

Le projet de classement comporte 7 annexes,  
Les infrastructures concernées sont les routes dont le trafic est supérieur à 5000 véhicules par jour ainsi que les voies ferrées dont le trafic est supérieur à 50 trains par jour.  
Ce classement a pour conséquence une obligation de renforcement de l'isolement acoustique des constructions neuves qui viendraient à s'édifier dans les secteurs concernés.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces annexes,  
Et après délibération et vote,

Décide d'émettre un avis favorable au nouveau projet de classement sonore des voies.

### 10) Personnel Communal IAT -

Entendu les explications du 1<sup>er</sup> Adjoint Claude HAULLER, en charge du service technique ;  
Vu la délibération du 2006 qui instaure l'IAT pour le cadre d'emploi des garde champêtres, des assistants de conservation du patrimoine ;  
Vu la délibération du 15/02/2011 qui étend l'IAT au cadre d'emploi des adjoints techniques ;

Le Conseil Municipal,  
Décide après délibération et vote  
D'étendre l'Indemnité administrative de Technicité pour le personnel technique pour le cadre d'emploi suivant :

Montant moyen de référence (au  
01/07/2010)

Agents de maîtrise - 490,05

Le montant de cette indemnité est défini par l'application d'un coefficient multiplicateur de 4

Le montant de la prime sera versé mensuellement.

L'attribution est modulée en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

Les critères de versement de l'indemnité d'administration et de technicité sont fixés par la présente délibération, ce pour tous les cadres d'emplois concernés par le versement de l'IAT comme suit :

- Motivation
- Encadrement d'une équipe
- Travail effectué par l'agent jugé lors de l'évaluation annuelle
- Absentéisme
- Manière de servir

#### 11) Personnel communal avancement de grade

Suite aux explications données par l'adjoint Claude HAULLER, en charge de la gestion des services techniques, concernant la réussite à un examen professionnel par un agent technique,

Le Conseil municipal décide de créer le grade suivant au 01/03/2013

- 1 poste de adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe - poste à temps complet

#### 12) Organisation du bureau des élections - référendum du 07/04/2013

Le référendum aura lieu le 07/04/2013.

Il convient de désigner les conseillers qui seront présents durant la journée de 8 heures à 18 heures, ainsi qu'à partir de 18 H pour le dépouillement.

8 h 00 à 10 h 00	Gérard ZIPPERT Romain BURRUS Jean-Marie GLEITZ
10h 00 à 12 h 00	Etienne ADLOFF Philippe SCHUHLER Anne-Marie BELENFANT
12 h 00 à 14 h 00	Michel DIETRICH Sébastien ROSSI Maximilien ZAEPFFEL
14 h 00 à 16 h 00	Christiane SCHEPPLER Pierre-Nicolas MERSIOL Annie MICHEL

16 h 00 à 18 h 00

Corinne HOFF  
Myriam WINKLER  
Pierre LEVYCKY

Dépouillement à 18 H

**Table 1 :**

**Chef de table : Christiane SCHEPPLER**

Lecteur : Maximilien ZAEPFFEL - scrutateurs : Romain BURRUS - Annie MICHEL

Dépouilleur : Sébastien ROSSI

**Table 2**

**Chef de table : Michel DIETRICH**

Lecteur : Myriam WINKLER - scrutateurs : Corinne HOFF - Etienne ADLOFF

Dépouilleur : Jean-Marie GLEITZ

**Table administrative : Pierre-Nicolas MERSIOL- Florence MEYER**

**13) Prise en charge de la protection fonctionnelle du Maire**

**M. le Maire quitte la salle.**

Au titre des articles L2123-34 du CGCT,  
le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,  
accorde la protection fonctionnelle au maire pour défendre ses intérêts  
lorsqu'il est mis en cause au titre de sa fonction pour des faits qui n'ont pas le  
caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions.

**M. le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.**

**14) Subvention à Melle Morgane KIENTZ**

Vu la délibération du Conseil municipal du 22/01/2013

Le Conseil Municipal,  
Décide de verser une subvention de 150 € à Melle Morgane KIENTZ pour  
participation aux frais engagés pour se rendre à Paris.  
Melle KIENTZ recevra au Sénat le prix national de « meilleure apprentie de  
peintre en bâtiment » avec 8 autres lauréats.

**15) Divers**

**a) Droit de préemption urbain**

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption lors des ventes qui  
suivent :

- Vente de la Sté KP représentée par M. Pascal KRAUSE à la SCI VINIOT,  
des terrains bâtis sis section 18 parcelles n° 56 et 352/55 d'une  
superficie de 2,16 ares (n° 28 de la rue Clémenceau)
- Vente de Denis JELLY à M. Lionel SCHWARTZ d'un bien bâti sis 23 rue du  
Général de Gaulle - section 12 parcelle 343, d'une superficie de 2,26  
ares



### **b) Cœur d'Alsace**

La Commune de Dambach-La-Ville a été retenue suite au dossier de candidature déposé auprès de l'Office de Tourisme Barr Bernstein, pour 3 de ses sites afin d'obtenir le « label Cœur d'Alsace ».

Il s'agit :

- Du Château du Bernstein
- Du Circuit historique « Dambach-la-Ville, cité médiévale des métiers du vin »
- Et de la Chapelle St Sébastien (dont la demande a été faite par la Confrérie St Sébastien).

### **c) Incivilités**

Le Maire et les adjoints informent le Conseil Municipal d'une situation de plus en plus alarmante au niveau des incivilités commises dans la Commune. Un groupe de jeunes sévit et vandalise le mobilier urbain.

Les dégâts recensés cette semaine sont les suivants :

- Lampes d'éclairage cassées place de l'Eglise
- 2 panneaux d'affichage cassés

Les jeunes s'infiltrèrent également dans les bâtiments communaux et intercommunaux (Laube, toilettes publiques, gymnase, hall des sports).

Des plaintes sont systématiquement déposées à la gendarmerie de Barr et les toilettes publiques ont été fermées à clé pour éviter leur dégradation.

M. le Maire a rencontré un gendarme de la brigade de Barr afin d'engager des actions conjointes pour résoudre ce problème.

La secrétaire de séance  
Christiane SCHEPPLER

Le Président de séance  
Gérard ZIPPERT

Validation du Procès verbal 26/02/2013

NOM	Prénom	Présent	Absent	Signature
ZIPPERT	Gérard	✓		
LEISER	Sabine		✓	
BURRUS	Romain	✓		
SCHUHLER	Philippe	✓		
ROSSI	Sébastien	✓		
SCHEPPLER	Christiane	✓		
MICHEL	Annie		✓	
ADLOFF	Etienne	✓		
HAULLER	Claude	✓		
GLEITZ	Jean-Marie	✓		
JACOB	Guy	✓		
BELENFANT	Anne-Marie	✓		
ZAEPFFEL	Maximilien	✓		
HOFF	Corinne		✓	
DIETRICH	Michel	✓		
MERSIOL	Pierre-Nicolas		✓	
KEMPF	Olivier		✓	
LEVYCKYJ	Pierre	✓		
WINKLER	Myriam	✓		